

CHU LA PASSERELLE



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de L'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenus à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, L'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

L'ÉTABLISSEMENT	5
1. L'ACCUEIL DE JOUR	5
2. L'HÉBERGEMENT D'URGENCE	6
3. LA HALTE DE NUIT	7
4. MOYENS FINANCIERS	9
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022	10
1. PROFIL	10
2. MOYENNE D'ÂGE	11
3. LE SUIVI PASSERELLE	12
4. LES PARCOURS DE SANTÉ	15
5. NOTRE SAVOIR-FAIRE AUPRES DU PUBLIC JUSTICE	17
6. TÉMOIGNAGES	20
7. LES PARCOURS VERS L'EMPLOI DES PERSONNES ACCUEILLIES	22
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	23
1. VIE DE L'ÉQUIPE	23
2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	24
3. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT	25
4. ÉVALUATION INTERNE.....	25
PERSPECTIVES 2023.....	26
MERCI À NOS PARTENAIRES	27
GLOSSAIRE	29

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

« Monsieur, vous savez qu'il y a la guerre en Ukraine ? – Oui... – Vous allez voir, c'est encore nous qui allons payer les pots cassés. – C'est-à-dire ? – Ben, tout devient plus cher, les gens sont moins généreux, et de toute façon tout le monde s'en fiche de notre existence... » Lorsque je fus interpellé par l'un de nos hébergés, j'ai ressenti dans ses mots, une fois de plus, un ras-le-bol de cette vie en forme de « montagnes russes » : après la crise sanitaire, nous sommes en guerre, et ensuite ce sera quoi ?

Cet homme avait-il des raisons de souligner sa non-existence aux yeux de la société ? En partie. D'une part, nous avons l'avantage d'avoir un système social qui protège, met à l'abri, accompagne dans la réinsertion. Mais, d'autre part, il faut affronter, par moments, les regards de personnes qui vous culpabilisent, qui pensent qu'il suffit de se lever un matin en décidant de ne plus dépendre de la MDPH*, de se débarrasser de ses addictions ou de sortir d'une condition sociale de précarité depuis trois générations avec aisance. Oui, cela semble facile, il suffit de... Pourtant, pour l'équipe de La Passerelle, déconstruire la représentation sociétale est un combat quotidien et de longue haleine. En cette année 2022, une fois de plus, l'équipe de La Passerelle a mené ce combat afin de redonner un sens à la vie des individus accueillis, pour permettre à chacun de retrouver une lueur d'estime de soi grâce à un accueil inconditionnel.

Cette année encore, nous nous sommes sentis obligés d'insister sur le fait que l'un des points qui nous préoccupent le plus dans les parcours des personnes accueillies, c'est d'aller vers, d'imaginer un avenir, si incertain qu'il soit. « *Voyez-vous, dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche : il faut les créer, et les solutions les suivent* », nous dit Antoine de Saint-Exupéry. Permettre à chaque personne accompagnée d'accéder à une place au sein de notre société – si fragile qu'elle puisse être, encore et toujours – est resté l'axe central de nos actions quotidiennes.

« *Pas d'espoir sans crainte, pas de crainte sans espoir* », ajoute Baruch Spinoza, et cela, nous le constatons systématiquement. « Vers quoi, vers qui m'envoyez-vous ? Vont-ils avoir autant de compréhension que vous ? Vont-ils poser sur moi un regard qui juge, qui culpabilise, qui fait peur, qui tue en silence ? Ou bien vont-ils m'accepter tel que je suis ? » Ces questions, nous les avons tant entendues...

Pourtant, tout au long de cette année 2022, une fois de plus, nous avons réalisé que la mobilisation et l'agilité de l'équipe, mais aussi celles de nos partenaires – que ce soit au niveau institutionnel ou individuel –, sont des outils indispensables qui permettent aux personnes accompagnées de stabiliser leur radeau d'infortune afin de se diriger vers un avenir un peu plus lumineux.

Zungir GOMBESSA
Chef de service

*Maison départementale pour personnes handicapées

L'ÉTABLISSEMENT

À Amiens, La Passerelle est l'un des plus importants Centres d'hébergement d'urgence (CHU) de la Somme. C'est aussi un centre d'accueil de jour dont l'équipe pluridisciplinaire (veilleurs de nuit, agent d'accueil et de médiation sociale, assistant de service social et éducateurs spécialisés, accompagnant éducatif et social) reçoit des personnes en grande précarité sociale et les accompagne dans leurs démarches de réinsertion.

55 places d'hébergement et 10 places en halte de nuit pendant la période hivernale
L'établissement a une mission d'accueil de jour et d'hébergement d'urgence.

- En journée, La Passerelle accueille une soixantaine d'hommes et de femmes majeurs, qui se présentent spontanément ou sont orientés par des partenaires locaux. Elle leur propose différentes prestations en réponse à des besoins essentiels et travaille en lien avec différents partenaires sociaux afin de les accompagner et de les orienter dans leurs démarches.
- La nuit, La Passerelle héberge et accompagne 55 hommes seuls, en hébergement d'urgence ou de stabilisation.¹
- En outre, du 1^{er} novembre au 31 mars, la halte de nuit (10 places) ouvre ses portes de 22 heures à 7 heures du matin, en soutien complémentaire pour les plus démunis.

1. L'accueil de jour

L'accueil de jour de La Passerelle est l'un des plus grands lieux d'accueil sur le territoire d'Amiens.

Différents services et prestations sont délivrés en fonction des besoins des personnes.

- **Une mission d'accueil et d'orientation** : accueillir, écouter, soutenir les personnes qui accèdent à l'établissement. Nous procédons quotidiennement à l'élaboration d'un diagnostic social afin d'orienter chacun au mieux vers le dispositif AHI (Accueil Hébergement Insertion) du SIAO. Sur l'année 2022, cela représente environ 580 évaluations sociales express et environ 120 évaluations sociales qui ont donné lieu à un accompagnement efficient.
- **Un service de restauration** : délivrance des repas 7 jours/7. En 2022, nous avons servi environ 2 500 repas par mois, pour un total de 30 000 repas.
- **Un service d'hygiène** : distribution de produits d'hygiène au besoin, accès à un espace toilettes et douches avec lavabo. En 2022, nous comptabilisons environ 1 460 accès à la douche.

¹ Il s'agit toujours d'hébergement d'urgence, mais les hommes concernés conservent leur place d'une nuit sur l'autre et bénéficient d'un suivi approfondi, décrit dans le projet d'établissement.

- **Une consultation médicale :** permanence médicale tous les vendredis. 302 personnes ont rencontré le médecin, ce qui a permis de travailler sur des projets de soins pour des personnes qui s'étaient parfois éloignées du soin, voire y avaient renoncé. Aussi, avec le soutien des membres de l'Equipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), orientation et ou délivrance des premiers soins.
- **Une aide matérielle :** service de bagagerie (34 casiers), qui a été toute l'année mobilisé par les personnes. Distribution de vêtements d'urgence, mise à disposition de deux machines à laver et d'un sèche-linge. Sur l'année 2022, nous avons mis en route 1 825 machines.
- **Un accès aux droits :** accompagnement concernant l'ouverture des droits, les prestations sociales et les questions liées à l'hébergement.
- **Une aide à la gestion du quotidien :** en 2022, La Passerelle a procédé à 44 domiciliations postales, dont 29 à la demande du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et 7 mises sous protection.
- **Un espace de convivialité :** mise à disposition de jeux de société, d'une télévision, d'une table de ping-pong...
- **Un espace de vie sociale :** initiation au vivre-ensemble avec la mise en place de quatre instances de parole animées (IPA) en 2022. Ces séances de discussion adaptées à un public mobile sont l'équivalent des Conseils de la vie sociale (CVS).

L'accueil de jour permet de rencontrer les personnes et d'amorcer un travail d'accompagnement. Concrètement, tout individu se présentant à l'accueil de jour est systématiquement reçu par un travailleur social et/ou un agent d'accueil. Selon le diagnostic social posé, un plan d'action est défini et parfois contractualisé avec le bénéficiaire. Ainsi, La Passerelle prend en charge des profils multiples : sortants de prison, grands marginaux, jeunes adultes (fin de prise en charge ASE), sortants d'hôpitaux sans solution d'hébergement et enfin migrants.

Par le biais de l'accueil de jour, l'équipe travaille d'emblée la régularisation des droits fondamentaux avec les personnes. En tenant compte de la situation et des problématiques de chacune d'entre elles, elle leur propose un accompagnement adapté afin de les aider dans leur quotidien. L'accueil de jour de La Passerelle a donc maintenu son fonctionnement auprès des personnes hébergées à La Passerelle mais aussi de celles qui fréquentent les autres structures d'hébergement d'urgence.

Les personnes en errance, en squat... continuent d'accéder comme les années précédentes aux prestations de La Passerelle par le biais de l'accueil de jour. La charge de travail éducative et sociale se trouve amplifiée par des demandes multiples : aides ponctuelles, besoins d'information, d'orientation et/ou d'accompagnement social... Ce qui nécessite de la part des équipes une maîtrise des dispositifs de veille sanitaire et sociale.

En 2022, 138 personnes ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé en accueil de jour.

2. L'hébergement d'urgence

Les missions de l'hébergement d'urgence répondent aux besoins des « *personnes sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale* ». Ainsi, il est proposé à ces hommes, souvent à la rue, un lieu à l'abri où ils peuvent manger, dormir et se laver. Le plus

souvent, les demandes d'hébergement d'urgence sont effectuées auprès du 115, le numéro gratuit destiné à joindre le Samu Social.

Le Centre d'hébergement d'urgence de La Passerelle compte 55 places, dont 25 places à disposition du 115. Nous travaillons en étroite collaboration avec le 115 afin de répondre aux demandes de mises à l'abri. Sur l'année 2022, l'ensemble des places a été pourvu : tous les jours, les 25 places étaient attribuées.

Les 30 autres places de mise à l'abri correspondent aux places des personnes bénéficiant d'un suivi Passerelle. Nous développons ce point plus amplement plus loin.

BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT

En dehors de sa mission de mise à l'abri, La Passerelle propose un accompagnement socio-éducatif aux personnes accueillies.

La diversité du public fait la richesse et la singularité de notre établissement. Que ce soit en accueil de jour ou en accueil de nuit, les professionnels rencontrent des personnes confrontées à des problématiques diverses et variées. Une évaluation sociale est donc élaborée pour répondre aux besoins et cibler les attentes.

L'équipe travaille quotidiennement avec différents partenaires pour accompagner au mieux les personnes, à savoir le Mail, l'EMPPAS et l'ESSIP, grâce à des rencontres et des permanences au sein de l'établissement.

Le partenariat avec ces associations a permis de renforcer nos actions ainsi que les prestations proposées au sein de notre accueil de jour, favorisant la réinsertion des personnes prises en charge.

3. La halte de nuit

Pour la 6^e année consécutive, la halte de nuit a été maintenue à la demande de nos financeurs.

Ce dispositif est ouvert du 1^{er} novembre au 31 mars, 7 jours sur 7, de 22 heures à 7 heures du matin. L'équipe accueille et oriente les personnes. Une boisson chaude leur est proposée. Pour dormir, les personnes peuvent bénéficier d'un transat inclinable avec un drap et/ou une couverture, ainsi que de douches, de W-C et de serviettes de toilette. Des produits d'hygiène sont également distribués à la demande.

Après plusieurs années d'expérience, nous pouvons dire que la halte de nuit (HDN) constitue :

- un dispositif indispensable pour des personnes très marginalisées refusant les prises en charge classiques en hébergement d'urgence, et qui permet de faire des allers-retours entre la rue et la HDN ;
- un véritable levier pour des partenaires comme le Samu social et l'EMPPAS dans la gestion et les accompagnements des personnes dont le profil est dit « complexe » ;
- une transition vers une stabilisation en accueil de jour et/ou en hébergement d'urgence, grâce à la fidélité relationnelle qui s'instaure peu à peu entre le public de la HDN et l'équipe de La Passerelle ;

- un soulagement pour les riverains, notamment grâce au désengorgement des « spots » comme la gare d'Amiens, où la présence du public marginalisé est permanente ;
- une solution pour la ville d'Amiens lorsque les températures sont négatives en période hivernale.

Nous relevons un taux d'occupation avec des variables :

- 35 % pendant les nuits dites « classiques » ;
- 90 % pendant les nuits dites « en tension », c'est-à-dire avec des températures très basses.

Sur les quatre mois d'ouverture de 2022, 136 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif pour un total de 404 nuitées.

4. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent environ 1 087 949 €, qui se répartissent ainsi :

- Frais de personnel : 58,7 % ;
- Achats/fluides : 7,6 % ;
- Services extérieurs/locations mobilières : 15,1 % ;
- Repas : 13,5 % ;
- Amortissements : 1,1 % ;
- Autres charges/taxes : 4 %.

Pour couvrir ces charges, L'Îlot a eu recours à trois sources de financement :

- Subventions publiques : 95 % ;
- Participation des personnes : 1 % ;
- Fonds propres de l'association et dons : 4 %.

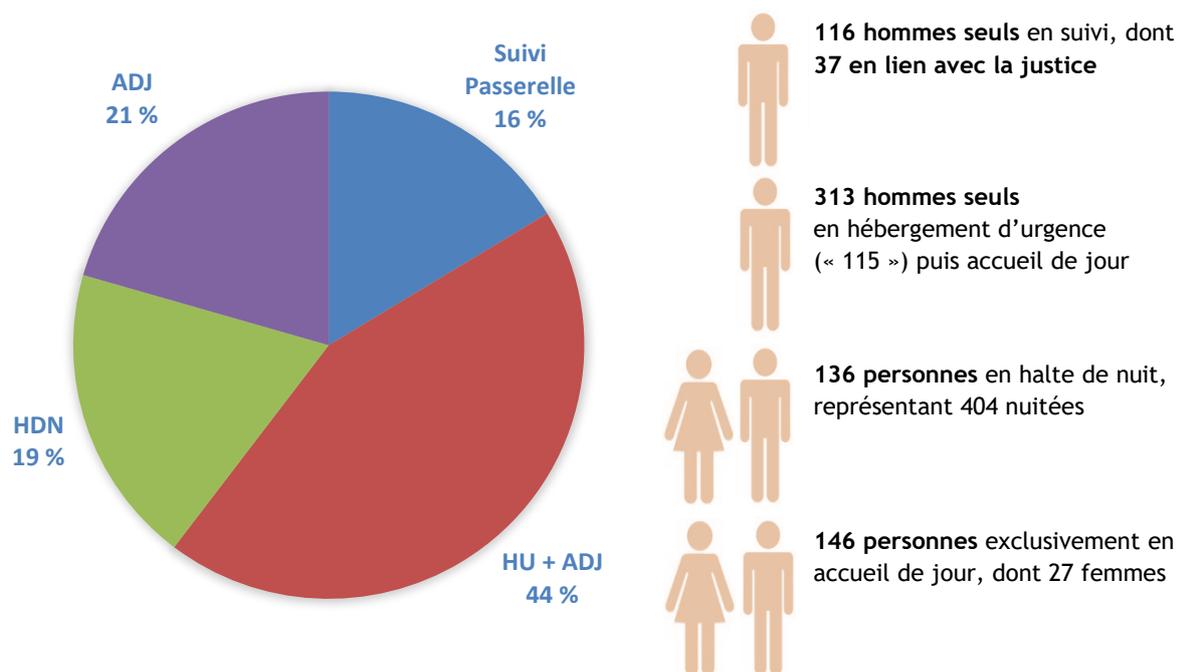
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2022

1. Profil

En 2022, La Passerelle a accueilli 711 personnes².

Ce chiffre correspond à l'ensemble des personnes qui se sont présentées au cours de l'année.

Répartition des personnes accueillies par dispositifs



Les 711 personnes accueillies en 2022 se répartissent ainsi :

- 116 hommes seuls en suivi, dont 37 en lien avec la justice ;
- 313 hommes seuls en hébergement d'urgence (« 115 ») puis accueil de jour ;
- 136 personnes en halte de nuit, représentant 404 nuitées ;
- 146 personnes exclusivement en accueil de jour, dont 27 femmes.

On peut noter une augmentation du nombre de personnes reçues en accueil de jour, notamment pour les raisons suivantes.

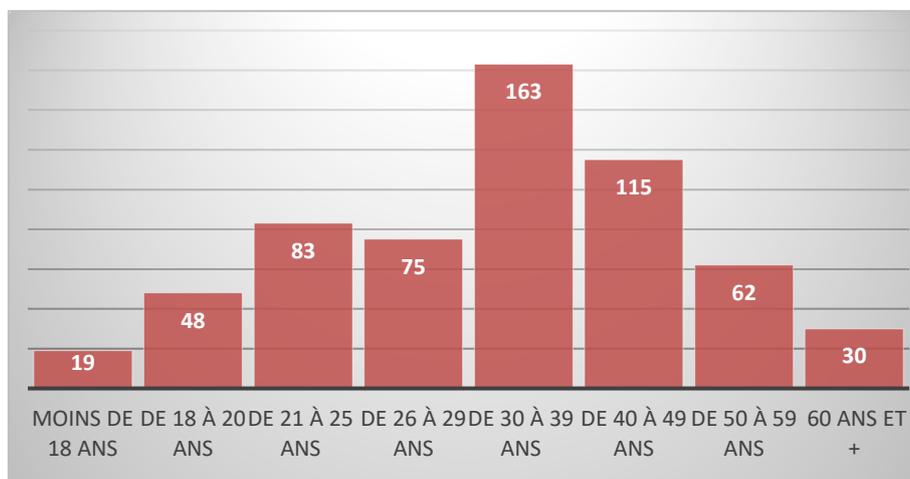
- Retour progressif des hommes et des femmes accueillis dans les autres hébergements d'urgence, où le régime d'exception instauré pendant la période du Covid-19 a pris fin. Désormais, ces personnes doivent, comme avant la pandémie, quitter leurs lieux d'hébergement à 7 heures du matin et se rendre à La Passerelle pour bénéficier des prestations du seul accueil de jour existant à Amiens.
- Différence de profil entre les femmes reçues par la nouvelle structure d'accueil de jour Agena et celles qui fréquentent habituellement La Passerelle. Les femmes en situation précaire que nous connaissons n'accèdent pas forcément à ce nouveau service et continuent donc souvent à se rendre chez nous.

²Personnes présentes au moins un jour dans l'établissement entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

2. Moyenne d'âge

Les personnes accueillies en 2022 (ADJ/HU et HDN)

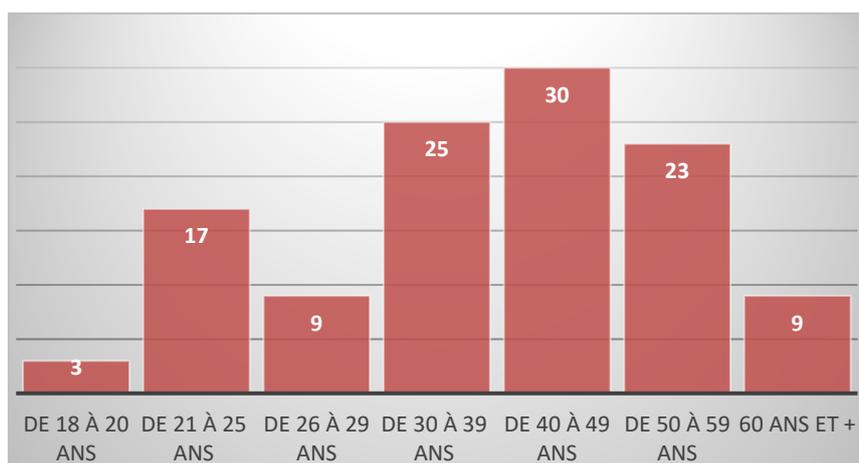
Répartition par âges de l'ensemble des personnes accueillies



En 2022, 595 personnes se sont présentées, soit sur le service d'accueil de jour, soit sur le dispositif de mise à l'abri ou la halte de nuit. La moyenne d'âge des personnes accueillies tous dispositifs confondus est de 36 ans (hors suivis Passerelle).

Les personnes en suivi Passerelle

Répartition par âges des personnes suivies en hébergement



En 2022, La Passerelle a suivi 116 hommes de 20 à 72 ans.

La moyenne d'âge des personnes hébergées en suivi Passerelle s'élève à 40 ans, et la durée moyenne de leur séjour est de 5 mois.

3. Le suivi Passerelle

Il existe différents accès pour bénéficier d'un suivi Passerelle :

- via le 115 (après avoir passé plusieurs nuits à La Passerelle grâce à un appel au 115, une personne peut formuler une demande de suivi) ;
- via l'évaluation d'un travailleur social (qui abordera la question du suivi en fonction de la situation) ;
- via le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ou l'ASECJA, association Yves Le Febvre ;
- via les partenaires de soins (le Mail, ESSIP, EMPPAS...) ;
- via la Mission locale.

Le suivi au sein de La Passerelle passe nécessairement par une évaluation de la part des travailleurs sociaux présents. Cette évaluation peut être mise en place à la demande du bénéficiaire ou à l'initiative du travailleur social.

Le suivi se fonde sur un contrat d'engagement réciproque de 2 mois, renouvelable en fonction de la situation et de l'avancée du projet. Cela nous a permis de mieux structurer l'accompagnement socio-éducatif de la personne accueillie et de travailler autour de plusieurs notions :

- la temporalité ;
- l'engagement ;
- la souscription à un projet commun qu'il convient de respecter.

On remarque que le travail entamé sur l'accueil de jour aboutit pour certains à la verbalisation d'une demande d'aide plus soutenue et à la formalisation d'un suivi Passerelle. La contractualisation du suivi par la signature du contrat permet de mettre la personne au cœur de son projet d'accompagnement. Avant la signature, la lecture par le futur résident des différents points du contrat facilite la compréhension du suivi. La personne saisit mieux ce qui est attendu de part et d'autre et peut ainsi intégrer plus facilement les points de fonctionnement et le règlement.

La notion d'engagement prend alors tout son sens. En effet, cette formalisation ajoute une importance à l'accompagnement et, en apposant sa signature, le résident valide cet engagement. Le contrat de suivi, avec une date d'échéance, permet à la personne de s'inscrire dans une temporalité. On observe que le rapport au temps est différent selon les personnes. Pour certains, il est difficile de se projeter ; nous leur proposons alors un accompagnement adapté à leur profil afin de leur permettre de mieux se repérer dans le temps.

Ce caractère plus solennel peut engendrer davantage d'investissement de la part des personnes qui souhaitent être accompagnées. Selon leur degré d'autonomie, certaines d'entre elles rédigent un écrit pour motiver leur demande de suivi. C'est un premier pas vers l'insertion : la personne manifeste un intérêt pour l'accompagnement qui lui sera proposé. En outre, l'équipe socio-éducatif apporte un appui à ceux qui rencontreraient des difficultés à exprimer leurs souhaits. L'évaluation sociale effectuée lors de leur arrivée permet de cibler les potentiels de chacun.

Une fois arrivé à échéance, le contrat peut être renouvelé dans le cas où les démarches n'auraient pas encore abouti (orientation SIAO, logement de droit commun, entrée en cure...). Nous mettons alors l'accent sur l'importance d'être acteur de son projet et d'être investi dans son suivi.

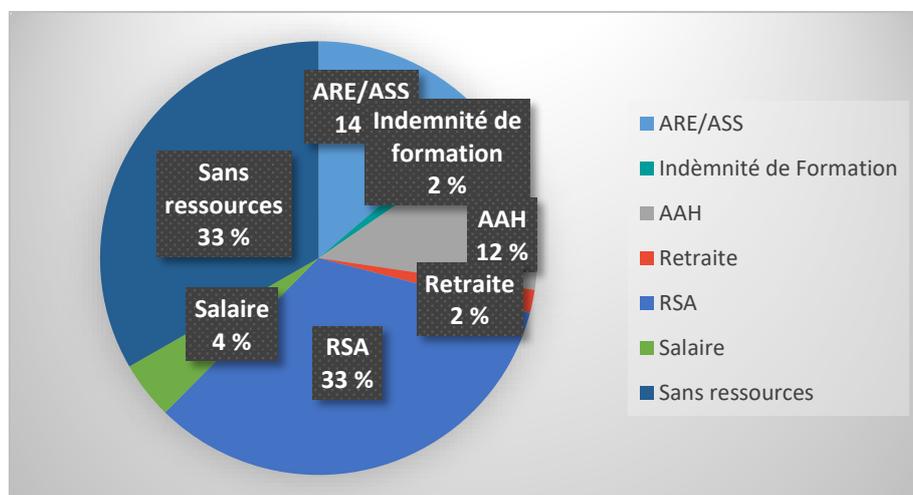
Cependant, si la personne transgresse gravement le règlement, la fin de son suivi peut être prononcée avant la date d'échéance.

Avec la contractualisation de documents officiels, cette organisation s'apparente à celle des établissements d'insertion de type CHRS, pension de famille ou résidence sociale.

Après ce passage en suivi à La Passerelle, les personnes quittent parfois la structure pour l'un des établissements d'insertion cités ci-dessus, avec des mécanismes et des repères acquis grâce à l'accompagnement dont elles ont pu bénéficier (entretiens réguliers, droits fondamentaux à jour, tenue de la chambre...).

Certains bénéficiaires se retrouvent dans des situations de très grande vulnérabilité pour diverses raisons (vieillesse, problématique d'alcool, problèmes cognitifs, état abandonnique, etc.). Nous avons donc mis en place des mises sous protection (sauvegarde de justice, tutelle, curatelle). Ces actions ont permis aux personnes concernées de bénéficier d'une prise en charge plus adaptée et ont favorisé l'ouverture et surtout le maintien de leurs droits fondamentaux.

Répartition des personnes en suivi Passerelle par types de ressources



Majoritairement, on note que les minima sociaux représentent une part importante des ressources perçues par les personnes accompagnées. De même, nous avons une part importante de personnes sans ressources. Sur les 33 % des sans-ressources, 11 % correspondent à des jeunes de 18 à 25 ans, non engagés dans des parcours d'emploi ou de formation. Des jeunes, auprès de qui nous déployons des actions importantes avec le référent Mission locale afin qu'un projet se définisse.

Cette année, nous notons une baisse du nombre de personnes en emploi : elles représentent seulement 12 % de celles qui bénéficient d'un suivi. Cette diminution peut s'expliquer par un marché du travail fragilisé dans certains domaines d'activité. Souvent, les personnes

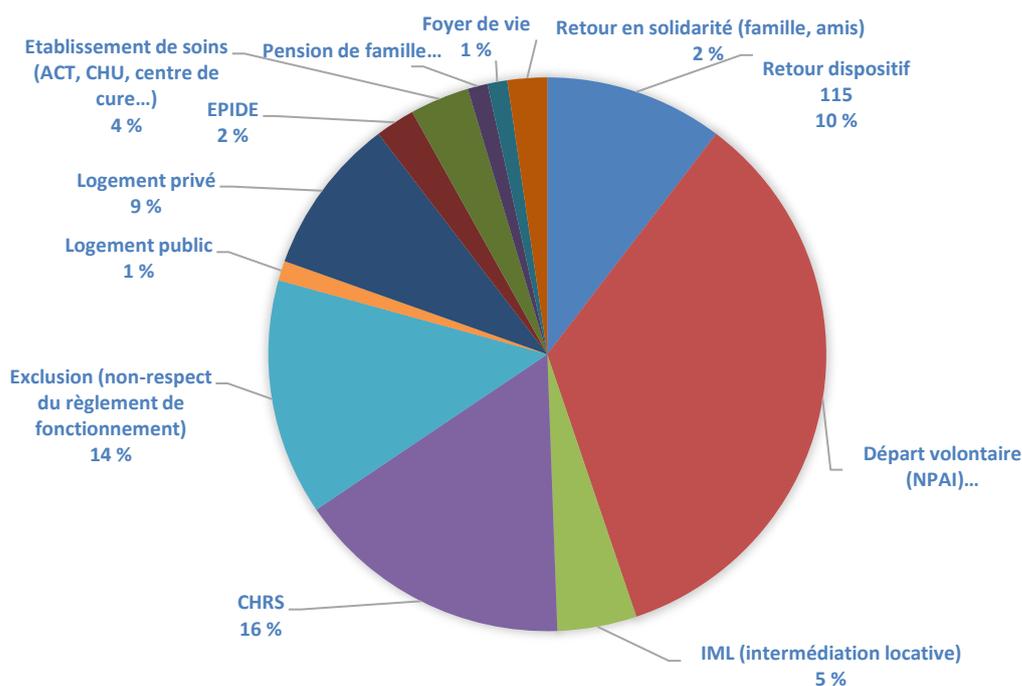
travaillent dans la restauration, le nettoyage, le bâtiment, des secteurs en tension à cause de la crise.

Le diagnostic social effectué lors du début de la prise en charge met en avant les potentiels et les faiblesses des personnes. Connaître les différents partenaires de l'insertion est essentiel dans leur parcours. C'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration avec :

- la Mission locale ;
- l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi, EPIDE ;
- Pôle emploi ;
- les entreprises d'insertion ;
- l'École de la deuxième chance (E2C) ;
- les agences d'intérim à vocation sociale...

Tout en tenant compte de la prise en charge en hébergement d'urgence, nous adaptons notre accompagnement à la personne exerçant une activité professionnelle afin qu'elle s'y maintienne. La valorisation, le soutien, l'écoute font partie intégrante de l'accompagnement social.

Répartition des personnes par types de sortie en 2022



En 2022, nous comptons 89 sorties. Deux personnes sont décédées.

Dès l'admission d'une personne en suivi, la personne sollicite le SIAO insertion afin de bénéficier d'une orientation vers un établissement d'insertion. On note que 16 % des personnes ont pu prétendre à une orientation vers un dispositif AHI.

Pour les personnes dont l'accompagnement est nécessaire à plus long terme, le passage par le CHRS reste la solution la plus adaptée. Nous soulignons encore notre difficulté croissante à trouver des solutions de sortie pour les personnes qui souffrent d'importantes addictions (principalement à l'alcool). Pour ces personnes, très souvent éloignées voire dans le refus

des soins, il nous est difficile d'envisager une sortie, car le dispositif AHI ne paraît plus adapté. En effet, si la personne n'est pas stabilisée, les établissements répondent souvent défavorablement.

Face à ces refus, la durée du séjour de ce public, souvent marginalisé, s'allonge.

Notre accompagnement se définit alors par la réouverture des droits fondamentaux, le maintien des acquis (accompagnement pour l'hygiène corporelle et l'entretien de la chambre, accès aux soins somatiques...) et des mises sous protection plus nombreuses. Malgré le soutien des délégués à la protection, la perspective de sortie reste limitée.

Ainsi, nous nous posons la question de l'acceptation de l'addiction et de l'adhésion au soin.

En résumé, le travail socio-éducatif mené par les travailleurs sociaux de La Passerelle se fonde sur un diagnostic partagé (avec d'autres partenaires tels que le soin, le SIAO, les délégués à la protection...) de la situation de la personne. La personne reste actrice de son projet d'accompagnement. La mise en lumière des potentiels et des freins liés à l'insertion permet d'individualiser la prise en charge. L'adhésion au projet reste une donnée essentielle à son insertion.

4. Les parcours de santé

Unité sanitaire en milieu pénitentiaire (USMP)

Ce dispositif, qui propose la mise en place d'un accompagnement post-carcéral aux personnes sortant de détention, a une place centrale dans nos accompagnements quotidiens auprès du public relevant de la psychiatrie.

Il est important de préciser que cette innovation dans l'accompagnement du public relevant de la justice a des objectifs définis et communs à nos deux services.

- Poursuivre et maintenir un accompagnement sur le plan psychiatrique et psychologique des personnes sortant de détention, mais également mettre en place un relais avec les CMP pour une continuité dans les soins.
- Permettre de rencontrer des patients dans les nouveaux lieux d'accueil et avoir une relation de partenariat plus étroite avec les structures.

La finalité de ce projet s'inscrit avant tout dans la prévention des risques de récurrence, car nous savons que la rupture thérapeutique est le talon d'Achille de l'accompagnement de ce public. Cette collaboration, de plus en plus étroite, est devenue un outil indispensable dans les parcours de vie des personnes accompagnées.

Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP)

Voilà deux ans que nous travaillons en étroite collaboration avec cette équipe, qui intervient quotidiennement au sein de la structure. Elle prodigue des soins à des adultes en situation de grande précarité. Elle permet aux usagers de développer leur autonomie dans le domaine de la santé et de favoriser l'accès aux soins.

L'équipe de La Passerelle entretient des rapports réguliers avec cette équipe pour communiquer au mieux sur les situations des personnes. Notre mission de repérage des situations fragiles au regard de la santé et du soin est indispensable. En 2022, une centaine de personnes ont pu bénéficier d'un accompagnement de la part de l'ESSIP.

Nous comprenons alors pourquoi, lors de l'inauguration en 2020, ce partenaire a souligné le fait que La Passerelle reste un lieu incontournable dans les soins prodigués quotidiennement à un public extrêmement précaire.

Être exclu par la société et se retrouver dans une rupture ou une non-adhésion à l'égard du soin est une réalité sur notre territoire. Pour nos équipes, accompagner la personne dans sa double dimension de santé physique et psychique n'est pas chose aisée. Aussi, pour nos deux services, il est indispensable de poursuivre cette collaboration afin d'accompagner avec justesse et empathie toute personne nécessitant notre présence.

En outre, nous poursuivons différents partenariats avec des intervenants spécialisés autour du thème de la santé.

Ainsi, nous avons pu mener différentes actions avec les partenaires de soins comme le Mail, l'EMPPAS, les Centres médico-psychologiques (CMP), Addictions France. Ces actions nous ont permis tout au long de l'année de développer un travail d'accompagnement afin d'engager des démarches de soin que nous soutenons, en répondant à leurs demandes, par un accompagnement socio-éducatif.

Dans le cadre de la convention avec le Mail, qui fixe les modalités d'accueil des personnes ayant une problématique addictive, trois personnes a été accueillies en 2022. La dépendance à l'alcool reste très présente au sein de l'établissement : il s'agit de personnes qui s'alcoolisent massivement, à tel point que nous devons mettre en place des mesures de protection et de surveillance. Nous faisons appel aux services de secours, ce qui représente environ 250 appels par an, avec une prise en charge aux urgences du CHU et/ou à l'UAO de l'Établissement Public en Santé Mentale de la Somme.

Par ailleurs, dans le cadre de nos accompagnements, nous collaborons étroitement avec des structures comme Addictions France pour les soins ambulatoires ou le SÉSAME lorsqu'il s'agit de cure en alcoologie. Pour les personnes dont les facultés sont altérées, une mise sous protection peut être envisagée. En lien avec le médecin expert, un travailleur social remplit le dossier. Nous pouvons également finaliser cette action par un accompagnement physique au tribunal (audience devant le juge des tutelles).

La relation de confiance et la prise en compte de l'autre sont primordiales. Avoir une connaissance au plus près de la personne, de ses problématiques et de ses besoins permet de proposer un accompagnement adapté. En fonction des situations, nous pouvons ajuster au mieux nos actions.

5. Notre savoir-faire auprès du public justice

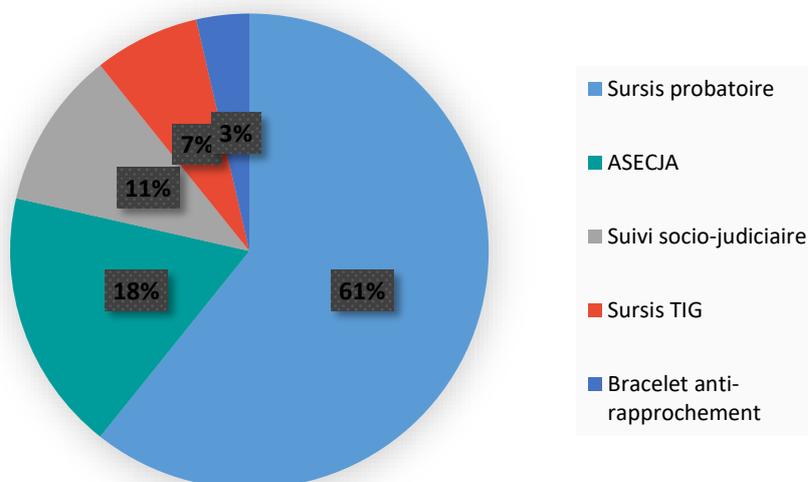
À La Passerelle, nous rencontrons de nombreuses personnes par le biais de l'accueil de jour. En dehors des bénéficiaires d'un suivi Passerelle, on constate que certaines de celles qui fréquentant notre accueil de jour ont un lien avec la justice. Malgré l'évaluation faite en début de parcours, certaines personnes n'abordent pas leur suivi judiciaire. Nous découvrons au fil des rencontres sur l'accueil de jour des parcours justice très morcelés. Nos actions s'orientent donc vers :

- une reprise de contact avec le service de probation en milieu ouvert ;
- une sensibilisation au respect de leurs obligations ;
- un respect des rendez-vous avec le conseiller d'insertion et de probation.

Nous abordons l'importance du respect de la mesure judiciaire dans son ensemble. Ainsi, nous saisissons l'opportunité de travailler d'autres axes tels que l'emploi, la formation, le logement, la régularisation des droits administratifs...

Ci-dessous, un graphique permet de visualiser la situation judiciaire des personnes accueillies en suivi Passerelle en 2022.

Situation judiciaire des personnes en suivi Passerelle



La Passerelle, seule solution pour certains, reste un lieu propice à un nouveau départ.

Nous sommes sensibles à la qualité d'un accueil « préparé » en amont. Une procédure d'accueil existante permet à la personne de se sentir attendue. Qu'entendons-nous par « attendue » ? La préparation de la chambre, la désignation d'un référent, un entretien d'accueil. Cela permet à la personne d'être rassurée, de se sentir écoutée et de pouvoir « poser ses bagages ». Il y a là un ancrage dans la relation éducative mise en place, et la relation s'instaure ainsi dans des conditions dignes. Souvent, les personnes sortant de prison soulignent que les mois passés en détention les affaiblissent, qu'ils ressentent une perte de repères spatio-temporels plus ou moins importante selon la durée de l'incarcération. Savoir avant leur sortie où ils vont dormir les rassure. Soucieuse de ces différents paramètres,

l'équipe de La Passerelle se mobilise pour cet accueil qui dictera en partie la poursuite de la prise en charge.

En proposant un accompagnement social global, La Passerelle contribue à maintenir des perspectives d'insertion tout en tenant compte des potentiels des personnes. En effet, la détention fragilise et peut avoir un effet désocialisant. De nombreuses personnes sont soumises à leur sortie à des mesures judiciaires de type sursis probatoire ou suivi socio-judiciaire. Une connaissance de ces différentes mesures est nécessaire afin d'accompagner au mieux et de lutter ainsi contre la récidive. La mise en place d'un projet de réinsertion est déclinée progressivement, en sensibilisant les personnes sur leur suivi judiciaire afin qu'elles puissent respecter au mieux leurs obligations.

L'obligation de soins est souvent mal perçue et subie. L'objectif de notre travail est de transformer l'obligation en adhésion. C'est une démarche qui nécessite du temps et des échanges dans le cadre de l'accompagnement, afin que les personnes prennent conscience de leurs difficultés et deviennent acteurs au lieu de subir les événements.

Concernant les sorties dites « sèches », voici la situation des personnes orientées par le SPIP en vertu de notre convention pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

- 36 demandes ont été traitées par notre établissement lors de notre commission interne, qui statue une fois par semaine lors de la réunion d'équipe. Selon les demandes et les dates de sortie, il arrive que la commission se réunisse en dehors de ce temps. Sur les 36 demandes, nous avons émis 30 avis favorables et 6 avis défavorables.
- Sur les 30 personnes qui ont reçu un avis favorable, 10 personnes se sont présentées à La Passerelle à leur sortie et ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif (suivi Passerelle).
- Sur les 20 autres personnes : 13 personnes ne se sont pas présentées ; 2 personnes ont pu bénéficier d'une orientation vers une structure du dispositif d'insertion (type CHRS) ; 5 personnes doivent arriver en 2023.
- Les 6 personnes qui ont reçu un avis défavorable sont des hommes ayant fréquenté l'établissement et qui y ont commis des actes répréhensibles. Il est à noter que notre réponse est défavorable quant à une prise en charge en hébergement en direct (suivi Passerelle) mais qu'une (ré)évaluation sur l'accueil de jour est possible : par ce biais, les personnes peuvent à nouveau prétendre à un accompagnement.

À partir des réponses positives apportées sur les fiches de liaison, le détenu peut avoir connaissance de l'endroit où il sera accueilli à sa libération dès lors que nous émettons un avis favorable. Il peut alors se projeter et aborder sa sortie avec plus d'apaisement. Le regard que porte la société sur les personnes sous main de justice est parfois pesant ; savoir qu'on a pu trouver une place quelque part, qu'on est attendu, peut engendrer un sentiment de réassurance. Cette projection permet de mieux appréhender le suivi Passerelle, de se poser pour faire le point sur sa situation et d'enclencher les démarches à réaliser. La personne peut ainsi davantage s'investir dans son suivi.

Convention Justice avec l'ASECJA (AYLF)

Par notre Convention relative à l'hébergement des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales dans le département de la Somme, nous restons mobilisés pour l'accueil de

ces personnes. En 2022, 7 hommes, dont un portant un bracelet anti-rapprochement, ont été accueillis.

Le travail d'intérêt général à La Passerelle

La Passerelle est également une structure d'accueil pour ceux qui doivent effectuer des TIG. De ce fait, nous sommes en lien avec le pôle TIG du SPIP de la Somme, qui nous adresse des personnes dans ce cadre précis, afin d'étudier leur candidature.

En cette année 2022, un travailleur social a été nommé référent TIG et est devenu l'interlocuteur privilégié avec le pôle TIG. Cette nouvelle organisation de travail nous a permis de fluidifier l'accueil de ce public au sein de La Passerelle durant cette année. En 2022, nous avons pu accueillir 4 personnes sur les 7 orientées pour des TIG au sein de l'établissement.

Lorsque nous accueillons une personne en TIG au sein de l'établissement, cette dernière effectue des tâches ménagères, accompagnant les agents d'entretien dans le cadre de leur travail quotidien. Dès l'arrivée d'une personne en TIG au sein de La Passerelle, nous lui rappelons bien le cadre de sa prise en charge et le lien étroit que nous avons avec le pôle TIG. À noter que nous considérons ce public comme des personnes effectuant un travail indispensable et nécessaire dans la vie de l'établissement. Il est important pour nous de valoriser la personne et de la soutenir dans les tâches demandées.

Nous avons pu remarquer également qu'une majorité des personnes devant effectuer des TIG au sein de La Passerelle se trouvent dans des situations sociales précaires pouvant être similaires, par moments, à celle du public accueilli sur la structure. Cette proximité relative demande un travail d'encadrement de la part des travailleurs sociaux afin de soutenir et d'accompagner ces personnes.

6. Témoignages

Afin d'illustrer nos accompagnements du public relevant de la justice, voici deux tranches de vie de personnes qui sont passées dans notre établissement en 2022.

Monsieur B.

Monsieur B. est arrivé en suivi à La Passerelle le 14 juillet 2022, orienté par l'ASECJA dans le cadre de la convention « éviction d'un conjoint ou ascendant violent » et d'un contrôle judiciaire. Originaire d'Abbeville, monsieur B. est âgé de 19 ans. Il vivait chez ses parents, avec lesquels, selon lui, les rapports étaient très conflictuels. Dans l'attente de son jugement, il devait, faute de solution plus adaptée, vivre à La Passerelle.

Monsieur B. est un jeune homme qui présente des troubles du comportement, il a un suivi psychiatrique auprès du CMP d'Abbeville. Arriver à La Passerelle et être contraint d'y rester fut un grand chamboulement pour lui. Il n'avait jamais vécu dans un centre d'hébergement d'urgence. Nous avons très rapidement évalué ses difficultés à s'adapter dans ce nouvel environnement. Monsieur B. est sous mesure de protection, une tutelle d'état exercée par l'Association tutélaire de la Somme (ATS).

Quelques propos de monsieur B. :

« *Je ne suis pas à ma place ici, j'attends une place au foyer de vie.* » (Des mots qui résonnent, des mots à entendre de la part de ceux qui tentent de trouver leur place dans cette société.)

Nous avons alors très rapidement évoqué la question de l'hébergement. Effectivement, monsieur B. était sur une liste d'attente pour intégrer un « foyer de vie », un établissement adapté aux personnes en situation de handicap. En lien avec la tutrice, nous avons axé notre travail d'accompagnement autour du respect des obligations judiciaires, à savoir :

- prise de contact avec le CMP d'Amiens (obligation de soins psychiatriques et psychologiques) ;
- respect des rencontres avec le contrôleur judiciaire.

Monsieur B. rencontrant des difficultés d'orientation, nous l'avons, dans un premier temps, accompagné physiquement auprès des partenaires afin qu'il identifie et repère les lieux en question. Il avait besoin d'être rassuré, soutenu. Très rapidement, le collectif de la structure est devenu de moins en moins supportable pour monsieur B., qui manifestait par des crises répétées son mécontentement. Sa prise en charge devenait de plus en plus inadaptée. C'est pourquoi nous avons formulé, en lien avec la tutrice, une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) dans le cadre de la « Réponse Adaptée Pour Tous » (RAPT). La finalité de cette démarche est de proposer en urgence une solution de prise en charge en foyer de vie.

Monsieur B. a donc intégré le 12 août 2022 ce dispositif en accueil temporaire.

Monsieur J.

Monsieur J. est arrivé à La Passerelle le 09/09/2022 dans le cadre d'une orientation par le 115 pour une mise à l'abri. Après un long parcours d'errance, il a fait une demande de suivi auprès de l'établissement afin d'être accompagné dans sa volonté de s'insérer. Son envie et sa motivation ont permis au travailleur social référent de lui proposer une orientation vers un dispositif appelé « Première Heures en chantier ». Ce dispositif permet la reprise progressive d'une activité avec un encadrement renforcé à destination des personnes en situation de grande précarité : 4 heures, 6 heures puis 8 heures par semaine sur le chantier.

« Je suis heureux parce qu'ils m'ont donné une chance... » « Vous savez, c'est important de travailler et de se sentir utile, même si c'est que quelques heures par semaine » « Je me sens mieux psychologiquement et j'ai l'impression d'être utile... », nous dit monsieur J., et nous comprenons que ces quelques paroles sont d'une grande sincérité.

Le travail est envisagé comme le premier levier du processus de réinsertion sociale. Ce programme permet de se remobiliser sur son projet de vie, de reprendre confiance en soi et de se réappropriier les codes du monde du travail. Nous constatons chaque jour sur monsieur J. les effets de cette remobilisation : le soutien et la valorisation par l'entourage sont un levier à sa mise en action durant les premières semaines. Progressivement, nous observons une amélioration de son apparence physique et de son moral.

Le travail au sein du chantier a favorisé l'estime de soi et eu des effets sur son assiduité. Aujourd'hui, monsieur J. s'apprête à augmenter son activité au sein du chantier, l'objectif étant la mise en œuvre d'un parcours professionnel d'insertion devant lui permettre d'être recruté à minima en CDDI.

Accaparés dans un premier temps par sa remobilisation professionnelle, nous avons également travaillé l'orientation vers le logement. Aujourd'hui, monsieur J. attend une affectation sur une place de CHRS.

7. Les parcours vers l'emploi des personnes accueillies

Un hébergement temporaire de mise à l'abri permet difficilement aux personnes accueillies de se projeter vers un emploi. En outre, certaines personnes déjà en emploi rencontrent des difficultés à se maintenir dans celui-ci au vu des difficultés liées à cette précarité.

Quand les personnes accueillies ne peuvent pas savoir si elles pourront rester dans le lieu d'hébergement qui leur a été attribué pour la nuit, il leur est difficile d'effectuer leur travail sereinement.

Les dispositifs et les conditions d'hébergement ayant évolué et s'étant adaptés aux différentes situations, il est plus aisé d'orienter les personnes vers l'emploi. En effet, la possibilité de mettre en place des suivis (2 mois renouvelables) à destination de notre public permet de trouver un emploi ou de le maintenir dans de bonnes conditions : les personnes peuvent poser leurs effets personnels, se nourrir, se laver, dormir. Elles abordent leurs missions sans se soucier si elles vont devoir, le lendemain, changer d'organisation pour se rendre au travail. Dans le cadre de ces suivis, nous instaurons un accompagnement social qui consiste à mettre en place toutes les conditions pour que les personnes accompagnées puissent avoir accès à leurs droits. Nous travaillons en priorité trois points : le droit au logement, le droit à la santé et le droit à l'emploi.

Dans le cadre de l'accès au logement, différents dispositifs existent. Nous bénéficions au sein de L'Îlot, par mutualisation, d'une conseillère d'insertion professionnelle : à intervalles réguliers, elle rencontre les personnes collectivement pour des sensibilisations et des réunions d'information, puis, progressivement, un accompagnement individualisé s'installe. Il permet d'individualiser le projet et de cibler les emplois adaptés au profil des candidats.

Nous travaillons également avec un outil très opérationnel, la Plateforme de l'inclusion. Cet outil est un service numérique de mise en relation d'employeurs solidaires avec des candidats éloignés de l'emploi par le biais de tiers (prescripteurs habilités, orienteurs).

Pour exemple, monsieur D. a postulé, avec l'aide du travailleur social qui l'accompagne, sur la Plateforme de l'inclusion. Monsieur D. bénéficie d'un suivi et est hébergé à La Passerelle depuis 3 mois. Dans un premier temps, il a fallu évaluer son profil afin que celui-ci corresponde aux emplois existants sur la plateforme. Nous avons mené plusieurs entretiens qui nous ont permis d'évaluer sa motivation, son expérience, ses souhaits... Actuellement, monsieur D. a trouvé un emploi d'ouvrier paysagiste dans une structure d'insertion. Cet emploi est un nouveau départ, dit-il. Il aborde plus sereinement la suite et est content d'avoir réussi un entretien d'embauche. Ses tâches quotidiennes lui permettent de reprendre un rythme de travail.

À travers ces divers accompagnements, nous constatons qu'être étayés par une conseillère en insertion professionnelle – que nous n'avons pas pour l'instant dans notre équipe permanente – serait un précieux levier dans le parcours vers l'emploi.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe

L'année 2022 a été marquée par des mouvements au niveau de l'équipe. En effet, certains salariés ont bénéficié d'une mutation en interne, intégrant d'autres établissements de l'association, et d'autres ont concrétisé des projets personnels ailleurs. L'arrivée de nouvelles personnes au sein de l'équipe a généré un dynamisme et un souffle d'adaptabilité, permettant à chacun de repenser sa façon de faire. Bien sûr, avec nos nouveaux collaborateurs, nous poursuivons nos engagements auprès de notre public en impulsant de nouvelles actions et de nouveaux projets.

Les formations

L'Îlot a mis en place, comme les années précédentes, des actions de formation collective à destination de l'équipe socio-éducative (personnes sous main de justice, animation collective, addictions, agressivité et violence, prévention de la radicalisation...). Ces actions de formation sont indispensables, à la fois pour une veille sociale permanente et pour une remise en question sur nos pratiques professionnelles, qui permet de repositionner le curseur de nos accompagnements au bon endroit.

Les bénévoles, une volonté de faire ensemble, de créer du lien

L'Îlot est très attachée à la question du bénévolat, qui permet de décroiser les univers et de changer les représentations sociétales envers notre public. Un responsable bénévolat a pris ses fonctions courant 2022 et œuvre pour un développement encore plus conséquent de l'accueil et de la formation des futurs bénévoles.

Zoom sur les bénévoles de La Passerelle

En 2022, notre bénévole Caroline est restée fidèle au poste et a maintenu son action en intervenant tous les vendredis après-midi. Elle propose une « pause-café » aux personnes présentes. Les habitués de l'accueil de jour ont identifié ce temps propice à l'échange et à la détente.

Danièle, qui œuvrait depuis quelques années à nos côtés, a mis en stand-by sa mission du fait des restrictions liées au Covid-19. Danièle apportait son soutien à l'équipe en participant deux fois par semaine au temps du repas du midi. Elle maintient tout de même des passages occasionnels pour garder le lien.

Pour finir, courant 2023, nous allons accueillir d'autres candidats qui se sont manifestés auprès de notre établissement. L'accueil et la présence de personnes qui ne sont pas identifiées comme des salariés de l'association ont un impact positif dans les relations avec notre public, qui ose, par moments, se livrer davantage, et a une réelle reconnaissance pour l'écoute que nos bénévoles leur accordent.

2. Vie de l'établissement

Nous menons tout au long de l'année plusieurs actions qui se déroulent avec divers partenaires, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

Médiation sportive

Il s'agit d'organiser de petits tournois de tennis de table au sein de l'établissement. Cet outil permet de canaliser les moments de tension ou d'inaction et de créer une ambiance ludique. Ce temps est organisé une fois par semaine avec, en complément de l'activité ping-pong, une initiation au renforcement musculaire. Cette activité rencontre un grand succès.

Séances de sport de l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Avec le concours de la CIP de L'Îlot, des séances de sport inter-établissements sont mises en place tous les mercredis matin par l'UFOLEP. Les personnes intéressées s'inscrivent et se rendent au gymnase, seules ou accompagnées par un membre de l'équipe, pour pratiquer une activité physique. Comme l'année précédente, cette initiative a été reconduite. Nous avons pu observer une implication et une participation plus importantes ; cependant, nous notons que la participation à ces activités n'est effective qu'à partir du moment où un accompagnement est organisé par l'équipe.

Atelier cuisine

Un atelier cuisine a été mis en place à destination des personnes ayant pour objectif d'accéder à un logement autonome. Le but est de travailler l'élaboration d'un menu, avec toutes les étapes qui en découlent : budget, ingrédients, hygiène, équilibre alimentaire.

Nettoyage des lieux communs

Une fois par semaine, un grand nettoyage des lieux extérieurs communs est impulsé par l'équipe. Ce grand nettoyage permet de sensibiliser les usagers à la préservation de l'environnement et au tri des déchets.

Journée du refus de la misère

En lien avec l'église Saint-Honoré, nous participons à la journée du refus de la misère. Les personnes qui le souhaitent réalisent des dessins, des peintures ou des textes pour s'exprimer sur le sujet. Cette année, les usagers ont réalisé une maison en carton, totalement pensée par eux et créée avec différents matériaux de décoration. Cette maison représentait un futur chez-soi, et nous avons observé une implication et une attention particulières dans sa création. Nous avons ressenti chez les créateurs une estime d'eux-mêmes et une grande fierté de l'exposer ensuite sur les stands à la vue de tous.

Festival international du film d'Amiens

Comme chaque année, en partenariat avec la maison de la Culture d'Amiens, nous assistons à des projections de films dans le cadre du festival. Une présentation et une sensibilisation ont été faites en amont par l'équipe afin de susciter la motivation et l'envie de notre public.

Journée du patrimoine

Une sortie au musée de Picardie a été organisée par l'équipe. L'objectif était de promouvoir cette initiative nationale et de faire découvrir le patrimoine amiénois aux usagers.

Actions diverses de la part de donateurs

Plusieurs personnes (associations, entreprises et particuliers : CSC Etouvie, traiteur, Scott Bader, Rotary Club...) se sont jointes à nous pour nous offrir des temps d'échanges conviviaux, notamment durant les fêtes de fin d'année (repas, concerts, cadeaux...).

3. Actions d'accompagnement

Le groupe d'analyse des pratiques

En 2022, nous déplorons 45 incidents. Ces événements indésirables sont le fait de personnes qui ont des difficultés à respecter le règlement de fonctionnement, qui sont intolérants à la frustration ou qui ont du mal à supporter la vie en collectivité.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, nous bénéficions chaque mois d'un temps avec des intervenants d'Epsilon Mélia afin d'évoquer et d'analyser des situations vécues. Cette séance est animée par une psychologue. À cette occasion, les membres de l'équipe s'expriment sur leurs expériences, ce qui permet d'avoir un éclairage sur les situations cliniques. Ainsi, des pistes de réflexion émergent pour mieux appréhender notre travail d'accompagnement. Au vu des cas complexes auxquelles nous sommes confrontés, cet espace d'échange est primordial afin de libérer la parole.

L'accueil des stagiaires

La Passerelle est un lieu de formation aux métiers de l'intervention sociale et éducative. Grâce à l'accueil des stagiaires, La Passerelle est reconnue par le centre de formation comme étant un site qualifiant. Des travailleurs sociaux interviennent également dans ce centre pour y mener des actions pédagogiques. En 2022, nous avons accueilli, sur plusieurs périodes, 8 stagiaires se formant à diverses fonctions – assistant de service social, éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, accompagnant éducatif et social, cadre intermédiaire, psychologue social – ainsi qu'une personne en parcours de découverte des métiers.

4. Évaluation interne

L'évaluation interne et externe réalisée en 2014 a donné lieu à un Plan d'amélioration de la qualité dont nous avons fait un bilan en 2019 et se poursuit toujours. Malgré le contexte sanitaire de ces dernières années, nous essayons de maintenir le cap d'amélioration dans nos accompagnements et nos fonctionnements. Nous sommes conscients de l'utilité d'un renouveau permanent, et l'évolution de la réglementation concernant les évaluations externes nous amènera certainement à relever d'autres défis. Un « diagnostic express » a commencé durant l'année 2022 et se poursuivra en 2023. Avec l'arrivée d'une nouvelle responsable qualité au sein de notre association fin 2022, l'évaluation interne prendra une forme plus pertinente courant 2023.

PERSPECTIVES 2023

Au cours de l'année 2023, nous allons poursuivre l'actualisation et les réajustements de nos différents outils de travail, afin de :

- finaliser le diagnostic et mettre en place des leviers d'amélioration ;
- commencer la réécriture du projet d'établissement ;
- affiner la réactualisation de nos outils (loi de janvier 2002-2) ;
- poursuivre l'harmonisation de nos pratiques inter- et intra-établissement ;
- maintenir le cap du Plan d'amélioration de la qualité (PAQ) ;
- répondre aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD) grâce à la mise en place des process.

Pour conclure, comme nous l'avons précisé par le passé dans le cadre du plan stratégique de l'îlot, une réflexion de la direction, des administrateurs, des salariés, des bénévoles a trouvé tout son sens pour nos projets de développement.

Afin de soutenir nos établissements existants, de les pérenniser et de développer des actions innovantes, plusieurs groupes de travail inter-établissements ont été constitués dès 2020 et ont continué la réflexion courant 2022 – d'autres ayant vu le jour cette même année. Ils ont abordé différents sujets :

- la redynamisation du bénévolat ;
- la stratégie d'organisation des établissements ;
- l'amélioration du parcours d'accès aux soins ;
- la communication interne au niveau associatif ;
- les différents outils RH.

Notre équipe a été fortement associée à cette réflexion collégiale et a pu vivre une réelle synergie lors de ses échanges avec ses pairs.

En conclusion, nous souhaiterions rappeler que le secteur social s'inscrit dans une continuité, une dynamique d'évolution permanente. D'une part, il faut reconnaître que cela nécessite un déploiement d'énergie et une agilité constante de la part des équipes ; d'autre part, nous sommes conscients que cette évolution est indispensable à un accompagnement plus efficient. Se maintenir en état de veille sociale et cognitive, construire avec le reste de la société un modèle social plus juste, flexible et adapté à notre public nous semble d'ailleurs être le devoir de tout citoyen et non uniquement celui des travailleurs sociaux.

Alors, 2023 sera-t-elle l'année où nous ferons, ensemble, encore un pas de plus ? Nous l'espérons vivement !

MERCI À NOS PARTENAIRES

La Passerelle compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, qu'ils soient ici remerciés :

Administrations de droit commun

- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Somme – Préfecture de la Somme ;
- Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Somme ;
- Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) de la Somme.

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

- Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) Urgence et SIAO Insertion.

Justice

- Services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Action socio-éducative du champ judiciaire d'Amiens, Association Yves Lefebvre Justice ;
- Association Accompagnement, Prévention, Réflexion et Médiation pour l'Insertion Sociale ;
- Association Le Mail (Action jeune en errance) ;
- Service Prévention-Médiation DSPSP Amiens Métropole ;
- Conseil intercommunal de sécurité et de la prévention de la délinquance ;
- Police municipale, police nationale.

Santé

- Médecins libéraux, infirmiers libéraux, Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens, EPSM, Services de secours ;
- Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), le Service social du C.H.U. ;
- Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS), Centres médico-psychologiques ;
- ESSIP ;
- Association Le Mail ;
- Addictions France ;
- CPAM de la Somme (Pôle CSS/ACS/AME).

Accès à l'emploi, à la formation

- Pôle emploi ;
- Emploi 80 ;
- Maison de l'emploi et de la formation ;
- Missions locales ;
- Centre EPIDE.

Aides sociales

- Centre communal d'action sociale (CCAS) ;

- Maison départementale pour la solidarité et l'insertion (Conseil Départemental de la Somme) ;
- Associations caritatives.

Organismes de protection des majeurs

- Association tutélaire de la Somme (ATS) ;
- Union départementale des associations familiales (UDAF).

Accès à la culture et aux loisirs

- Maison de la culture d'Amiens ;
- Service prévention-médiation Amiens Métropole ;
- Festival du film d'Amiens ;
- Centre social et culturel d'Etouvie ;
- La Briqueterie.

Glossaire

AAH	Allocation adulte handicapé
ACS	Aide à la complémentaire santé
ARS	Agence régionale de santé
ASECJA	Action socio-éducative du champ judiciaire d'Amiens
ATS	Association tutélaire de la Somme
CAF	Caisse d'allocations familiales
CMP	Centre médico-psychologique
CSS	Complémentaire santé solidaire
CSAPA	Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
DDETS	Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMPPAS	Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins
MA	Maison d'arrêt
MDSI	Maison départementale pour la solidarité et l'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
SME	Sursis de mise à l'épreuve (Sursis probatoire)
SSJ	Suivi socio-judiciaire
UAO	Unité d'accueil et d'orientation
UDAF	Union départementale des associations familiales



**Centre d'hébergement
d'urgence
L'Îlot la Passerelle**

7 rue de Rouen
80 000 AMIENS
03 22 09 67 64

la-passerelle@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr

